



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MARS 2019**

1. Approbation du compte administratif et de gestion de l'exercice 2018

Après lecture faite par Brigitte NICOLAS-LORRAIN, adjointe dûment habilitée et après avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif et de gestion de l'exercice 2018 détaillé comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses :	369 829,39 €
- Recettes :	381 677,47 €
- Résultat reporté d'excédent 2017 :	124 272,81 €

Soit un résultat excédentaire de 136 120,89 €

Section d'investissement :

- Dépenses :	518 322,80 €
- Recettes :	445 594,63 €
- Résultat reporté d'excédent 2017 :	43 370,57 €

Soit un résultat déficitaire de 29 357,60 €

Report des restes à réaliser :

- Recettes :	0,00 €
- Dépenses :	0,00 €

2. Fermeture de l'école communale et transfert des postes d'enseignants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la fermeture de l'école communale et le transfert des postes d'enseignants au sein du nouveau regroupement pédagogique concentré scolaire de Purnoy-la-Grasse à la rentrée de septembre 2019. (Toutefois, si les travaux du RPC venaient à prendre du retard, la fermeture serait repoussée à la rentrée des vacances de la Toussaint en novembre 2019).

3. Approbation du rapport de la CLECT

Après lecture du rapport de la CLECT du 11 février 2019 portant sur les compétences suivantes :

- « Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations »
- « Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités »

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver ledit rapport.

4. Défense extérieure contre l'incendie et contrôle des poteaux d'incendie

Monsieur le maire expose que le SDIS de la Moselle n'assurera plus à compter de 2019 le contrôle des poteaux d'incendie dans la commune et qu'il convient de confier cette mission à un nouveau prestataire. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander à la Société Mosellanes des Eaux, par l'intermédiaire du Syndicat Mixte Intercommunal des Eaux de Verny, de se charger de cette opération.

5. Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire présente le Plan Local d'Urbanisme.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le Plan Local d'Urbanisme.

La séance est levée à 23h00.

